

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTERE DE LA FONCTION
PUBLIQUE ET DES REFORMES
ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA
FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES
CARRIERES ADMINISTRATIVES

93-185 du 21 Mai 1993

DECRET N° _____/MFPRA/DGFP/DGCA
portant inscription au tableau
d'avancement au titre des années
1986, 1988 et 1990, des Ingénieurs
des cadres de la catégorie A hiér-
archie I des Services Techniques
(Mines), en tête MAGNOUNGOU
MAKAYA (Jean Nicaise).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VISAS:

Vu la Constitution du 15 Mars 1992;
Vu la Loi 021/89 du 14 Novembre 1989 portant
refonte du statut général de la Fonction Publique;
Vu le Décret n° 60/90 du 03 Mars 1960 fixant le
statut commun des cadres de la catégorie A des
des Services Techniques;
Vu le Décret n° 62-130/MF du 9 Mai 1962 fixant le
régime des rémunérations des fonctionnaires;
Vu le Décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif
à la nomination et à la révocation des Fonctionnaires

D.G.B

Vu le Décret n° 65-170/FP du 25 Juin 1965 règle-
mentant l'avancement des fonctionnaires;
Vu le Décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974
abrogeant et remplaçant les dispositions du Décret
n° 62-196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelon-
nements indiciaires des fonctionnaires;
Vu le Décret n° 85/260 du 5 Mars 1985 déterminant
le circuit d'approbation des actes relatifs aux
intégrations, avancements et révisions des situations
administratives des agents de l'Etat;
Vu le Décret n° 90/726 du 14 Novembre 1990 portant
déblocage des effets financiers des avancements et des
révisions des situations administratives;
Vu le Décret n° 92/273 du 5 Septembre 1992 portant
nomination du Premier ministre, Chef du Gouvernement;
Vu le Décret n° 92/273 du 25 Septembre 1992 portant
nomination des Membres du Gouvernement;

D.G.C.F

Vu le Décret n° 92/909 du 25 Septembre 1992 portant
organisation des intérim des membres du Gouvernement;
Vu l'Arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le
règlement sur la solde des fonctionnaires;
Vu le Procès-verbal de la Commission Administrative
Paritaire d'Avancement réunie à Brazzaville en date du
26 Décembre 1991;

D E C R E T E :

.../...

ARTICLE 1er : Sont inscrits au tableau d'avancement au titre des années 86, 88 et 90 pour le 4e, 5e et 6e échelon de leur catégorie, les Ingénieurs Principaux des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Mines) dont les noms suivent :

Année 1986
Pour le 4e échelon

MM : - MAGNOUNGOU MAKAYA (Jean Nicaïso) (SNDE)
- MAKAYA (Jean François) (SNDE)
- NGAMBOU (Marcel) (DGI)

Année 1988
Pour le 5e échelon

MM : - MAGNOUNGOU MAKAYA (Jean Nicaïso) (SNDE)
- MAKAYA (Jean François) (SNDE)
- NGAMBOU (Marcel) (DGI)

Année 1990
Pour le 6e échelon

MM : - MAGNOUNGOU MAKAYA (Jean Nicaïso) (SNDE)
- MAKAYA (Jean François) (SNDE)
- NGAMBOU (Marcel) (DGI)

ARTICLE 2 : Le présent décret sera enregistré, publié au J.O.R.C. et communiqué partout où besoin sera. /

Brazzaville, le 21 Mai 1993

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Fonction
Publique et des Reformes
Administratives,

Jean Prosper KOYO

André Georges KOTIAWA.-

Claude Antoine DA COSTA

Stéphane Maurice BONCHIO-BOUARRE.-

AMPLIATIONS :

- J.O.R.C. 1
- DGFP/DGCA 4
- DGB/DCF 5
- MME/DAF 4
- SNDE 4
- DGI 2
- SGG/BC 3
- Intéressés 6
- Dossiers 6. /